

Données de durabilité des entreprises : les commissaires aux comptes en première ligne



"Par capillarité les petites entreprises seront aussi impactées"

Robert Girard et Lilian Rubin-Delanchy, vice-président et président de la CRCC Dauphiné Savoie.

En 2024, la compagnie régionale des commissaires aux comptes Dauphiné-Savoie va former un maximum de ses membres à la certification des données de durabilité des entreprises.

C'était le sujet phare de l'université d'été de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes Dauphiné-Savoie à Valence (Drôme) : la certification des données de durabilité des entreprises. Le sujet reste prioritaire en 2024 ainsi que l'affirme Lilian Rubin-Delanchy, président de la Compagnie régionale jusqu'au 31 octobre, accompagné de son vice-président, Robert Girard. *"Depuis l'ordonnance du 6 décembre 2023, la profession des commissaires aux comptes est fléchée comme l'interlocutrice principale des entreprises qui doivent certifier leurs données en matière de durabilité."* Il rappelle que les entreprises cotées seront concernées dès 2025 pour leurs comptes 2024 : elles devront produire des informations en matière de durabilité dans leur rapport de gestion. Et, à compter de 2026, cette obligation sera élargie aux ETI pour leurs comptes 2025. Les autres

entreprises plus petites sont exonérées de cette obligation légale. *"Cependant, s'empressent d'ajouter les deux commissaires aux comptes, l'Europe met la pression sur les institutions bancaires pour qu'elles fournissent des informations en matière de durabilité."* De plus en plus, les critères environnementaux jouent un rôle clé dans l'obtention de prêts bancaires à un taux intéressant pour les entreprises. Et ces dernières s'empressent de répercuter cette exigence auprès des entreprises avec lesquelles elles collaborent. *"Ainsi, par capillarité, via la branche du financement et celle de la sous-traitance, les petites entreprises seront aussi impactées."*

La première session de formation à la durabilité affiche complet

Les commissaires aux comptes sont chargés de certifier les données de durabilité des entreprises. Mais ils ne seront pas les seuls à pou-

voir le faire. Une concurrence se profile à l'horizon avec les "organismes tiers indépendants" : *"N'importe quel acteur pourra le faire dès lors qu'il aura été agréé par le Comité français d'accréditation (Cofrac) et entrer dans le giron du Haut-commissariat aux comptes devenu, depuis le 1^{er} janvier, la Haute autorité de l'audit."* Les commissaires aux comptes qui sont inscrits avant le 1^{er} janvier 2026 seront dispensés de l'agrément du Cofrac, du stage obligatoire et de l'épreuve de durabilité. Ils devront suivre une formation de 90 heures dans le domaine de la durabilité. Au niveau de la compagnie régionale Dauphiné Savoie, 60 commissaires aux comptes (sur 416) sont inscrits pour la première session de formation en avril qui affiche complet. Une deuxième session sera organisée en septembre. **T.R.**